

PROGRAMME DE FORMATION

Homéopathie – Niveau 1

<u>OBJECTIFS :</u>	Permettre aux éleveurs de connaître les aspects généraux de l'utilisation de l'homéopathie en élevage.
<u>PRE-REQUIS :</u>	
<u>PUBLIC :</u>	Exploitants agricoles – Conjoint collaborateurs – Aides familiaux
<u>DATES & LIEUX :</u>	Prochaine session avril/mai 2012.
<u>CONTACTS :</u>	Jennifer Leblond – Assistante, Inscriptions 04 67 20 88 59 Sylvie Ginisty-Teulon – Chef de service 04 67 20 88 54
<u>INTERVENANTS :</u>	Sophie VALIN Vétérinaire Spécialisée
<u>MOYENS PEDAGOGIQUES :</u>	Exposés participatifs, supports papier, projection.
<u>DUREE :</u>	7 heures
<u>COUT :</u>	275 euros (prise en charge partielle par votre fonds de formation et la Chambre d'Agriculture de l'Hérault) Pour les ressortissants VIVEA : prix restant à votre charge : 00 € Autre public : nous consulter
<u>ATTESTATION :</u>	Une attestation est remise aux candidats à la fin de la formation.

1 JOURNEE – DUREE : 7 H en salle

9 h – 12 h 30 : Intervenant : Sophie VALIN - Vétérinaire

Connaître les aspects généraux de l'homéopathie en élevage.
Présentation de l'homéopathie en élevage
Généralités
L'homéopathie :

- Qu'est ce que c'est ?
- Comment opère t on ?

13 h 30 – 17h 00 : Intervenant : Sophie VALIN - Vétérinaire

Etre capable de mettre en pratique l'homéopathie en élevage
Application de l'homéopathie en élevage sur des cas concrets
Traitements symptomatiques comme les mammites, la FCO...

BULLETIN D'INSCRIPTION

à renvoyer le plus rapidement possible à Jennifer LEBLOND - Chambre d'Agriculture de l'Hérault
Mas de Saporta – Maison des agriculteurs A – CS 10100 – 34875 LATTES cedex – Tél. : 04 67 20 88 59 - Fax : 04 67 20 88 95
leblond@herault.chambagri.fr

Mme, M. _____ Tél _____

Adresse : _____

Code Postal _____ Ville _____

Date et lieu de naissance _____

Adresse mail _____

Production principale : _____

Participera à la formation :

« L'homéopathie Niveau 1 »

€jeudi 05 janvier 2012

€jeudi 19 janvier 2012

€jeudi 02 février 2012

Ressortissants VIVEA :

Exploitant Conjoint collaborateur Aide familial :
En cours d'installation (PPP)¹ : Cotisant solidaire

Salariés :

Salarié FAFSEA Salarié OPCA2 Autre fonds (à préciser)

Documents obligatoires à joindre :

► **Pour les rattachés VIVEA : Exploitants, conjoints collaborateurs, aides familiaux, PPP, et cotisants solidaires**

- **Pour les exploitants, conjoints collaborateurs, aides familiaux :**
 - L'attestation de régularité de situation au regard du fonds d'assurance formation VIVEA²
- **Les personnes en cours d'installation :**
 - Une attestation du Point Info installation ou une copie du PPP
- **Pour les cotisants solidaires :**
 - Une attestation d'affiliation émise par la MSA.

► **Pour les salariés :**

✓ **Un chèque du montant de la formation établi à l'ordre de l'Agent Comptable de la Chambre d'Agriculture** 34

- Salariés FAFSEA : contacter Christian Chapsal 04 99 52 21 21
- Salariés OPCA2 : contacter 04 42 20 93 52



Fait à _____ le _____

Signature _____



¹ Pour les personnes en projet ou en cours d'installation, merci de nous faire parvenir l'attestation de votre point info concernant vos démarches.

² Pour les exploitants agricoles, conjoints collaborateurs ou aides familiaux, à demander à la MSA, au responsable de votre dossier dont le n° de tél figure en haut à gauche de votre «bordereau d'appel de cotisation »